

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Maire.

Présents : BAJOT Véronique, BELLOTEAU Stéphanie, BONNIN Mylène, COMPAIN Jean-Pierre, DA SILVA FERREIRA Pedro, DEYCARD Dimitri, GOMBEAU Jean-René, JOUANAUD Dominique, LACOURARIE Christophe, MAURIN Jean-Bernard, PREVOST Nicolas, MOCOEUR Sylvie.

Absents : MARTINAUD Alexandre

Procuration : Madame GARREAULT Véronique à BAJOT Véronique

Excusé : SAID HOUSSEINE Moustoïfa

Secrétaire de séance : BONNIN Mylène

1. DEVIS FENÊTRES MAIRIE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de continuer le changement des fenêtres et portes de la mairie. Un devis a été fait par l'entreprise BEL'PORTES pour un montant total de 11 831,98 € TTC. Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a la possibilité d'obtenir une subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier afin de connaître le montant de la subvention accordée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à déposer le dossier de subvention.

2. TRAVAUX SALLE ASSOCIATION :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire des travaux dans la salle des associations. En effet, suite à de nombreuses locations, la salle des associations n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Des devis ont été effectués afin de permettre la réalisation de ces travaux. Le coût des travaux est estimé à 4 112.55 € TTC et serait réalisé par nos agents. Madame le Maire expose qu'il y a la possibilité d'obtenir une subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier afin de connaître le montant de la subvention accordée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à déposer le dossier de subvention.

Questions diverses :

- Jeux pour enfants : subventions possibles à partir de 2022 auprès de différentes collectivités.
- Les arbres qui se trouvent sur la fosse devant l'école seront déplacés à la Garenne. Rendez-vous des conseillers à la Garenne pour repérage le 8 janvier 2022 à 13h30.
- Mail de la préfecture : recommandation COVID. Ne pas tenir d'événements au sein de la commune.

La séance est levée à 20h50